

CLER INFOS

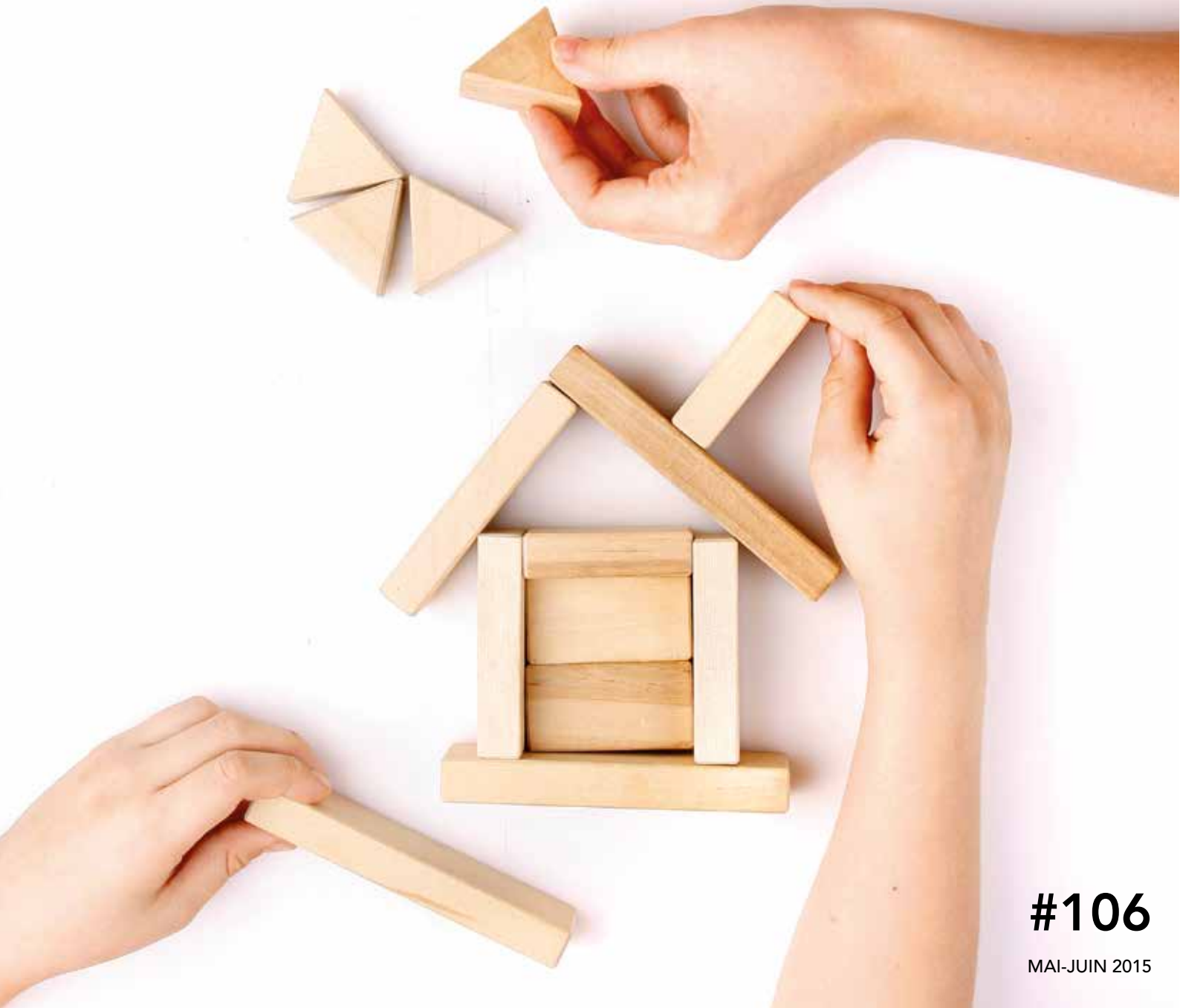
RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**Le mix électrique
100% renouvelables** de
l'ADEME selon négaWatt

**Une Programmation
pluriannuelle de l'énergie**
en plein chantier

250 POTE investissent
dans deux projets
solaires en Vienne

Rénovation énergétique : trouver la bonne plateforme



#106

MAI-JUIN 2015

Révolution énergétique

Didier Lenoir, Président d'honneur



A Martigné Ferchaud, des citoyens se mobilisent pour créer un parc éolien participatif

« **N**otre pays a toujours été un État. Il doit devenir une société adulte ». En plein débat parlementaire sur la transition énergétique, alors que les dogmes nucléaires sont mis à mal par des échecs retentissants et des coûts galopants, la publication par l'ADEME d'une très sérieuse étude, « *Vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050* », apparaît comme une prise de position particulièrement forte ! Ainsi voit-on entérinée implicitement la voie de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la responsabilité majeure des acteurs territoriaux, suivie par le CLER depuis trente ans et modélisée dans le scénario négaWatt il y a dix ans ! Sur ce chemin, le mouvement s'amplifie de jour en jour. De plus en plus nombreux, les citoyens, les entreprises, les collectivités, les administrations et des responsables de l'État décident et agissent dans ce sens à leur niveau, comme des adultes, sans toujours attendre les lois, les aides ou la protection de l'État. A nous, nos membres et nos partenaires de veiller à la cohérence et à l'efficacité de ce mouvement grâce aux organisations que nous contribuons à renforcer ou à créer dans tous les territoires : Agences régionales ou locales de l'énergie, Espace Info Énergie, plateformes pour la rénovation énergétique, Territoires à énergie positive... Cette prise de responsabilité par la base n'est-elle pas une véritable révolution tranquille, moment historique qui peut changer la France ?

© ÉNERGIE DES FÉES

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
TROUVER LA
BONNE
PLATEFORME

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA +
CHIFFRES CLÉS



CLER Infos édité par
le CLER mundo-m -
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication :

Raphaël Claustre

Rédactrice en chef : Jane Mery

Gestion du dossier thématique :
Christel Leca

Ont participé à ce numéro :

Patrick Alfano, Adeline Chantepy,
Stéphane Chatelin, Raphaël
Claustre, Thibaud Diehl, Marie
Filhol, Sophie Goutaland,
Guilhem Isaac-Georges, Jennifer
Lavallé, Jacques Le Bec, Delphine
Levi Alvares, Thomas Paysant-
Leroux, Marie Pons, Emmanuelle
Porcher, Yannick Régnier, Bouchra
Zeroual

Création & réalisation graphique :

Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec
des encres végétales

Photo de couverture :

© misha_ru - Fotolia.com

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'ADEME
et du MEDDE. Le contenu de CLER
Infos ne représente pas nécessairement
l'opinion de l'ADEME et/ou
du MEDDE





Rénovation énergétique : trouver la bonne plateforme

Rénover 500 000 logements existants dès 2017, dont 380 000 dans le parc privé. C'est l'objectif contenu dans la Loi de Transition énergétique qui sera votée avant l'été. Pour parvenir à ce résultat, de nombreux dispositifs d'accompagnement et de soutien à la rénovation, déjà bien implantés dans leur territoire, s'apprêtent à se mettre en musique au sein de « Plateformes de la rénovation énergétique ». La Région, chef d'orchestre de cette nouvelle partition, a la responsabilité d'accorder toutes les structures concernées. Des associations, institutions ou banques... qui ont chacune leur culture, leur identité et leurs méthodes. Une telle évolution ne peut se faire sans craintes et sans interrogations : quelles seront les missions de ce service public de la rénovation amélioré ? Comment le financer, comment le pérenniser ?

CADRAGE

4 Des plateformes au plus près des réalités des territoires

ADEME

5 « Une plateforme est un édifice où les structures existantes apportent chacune leur brique »

Guilhem Isaac-Georges, conseiller environnement, énergie et Logement de l'Association des Régions de France

6 Des plateformes qui ne doivent pas faire fi du passé

Raphaël Claustre, délégué général du CLER

TÉMOIGNAGES

7 A Brest, la doyenne Tinergie établit un premier bilan

Jacques Le Bec, chargé d'opérations d'aménagement - Interventions sur l'habitat privé, Brest Métropole

8 À Grenoble, un mur/mur unique en son genre

Marie Filhol, directrice de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Grenoble

9 « Notre point fort : la complémentarité de tous les partenaires »

Interview de Thibaud Diehl, conseiller info ->énergie, Alec - Nancy Grands Territoires

10 Un Espace Info Énergie prépare le terrain à la future plateforme en Ardèche

Adeline Chantepy, Polénergie

11 Les artisans se mobilisent dans le Cotentin

Thomas Paysant-Leroux, éco-conseiller, directeur de l'Espace Info-Energie, SCIC Les 7 Vents

12 En Franche-Comté, des banques partenaires des projets de rénovation énergétique

Sophie Goutaland, Service Efficacité énergétique, chargée de mission Plan Bâtiment durable, Région Franche-Comté



Des plateformes au plus près des réalités des territoires

ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Article paru dans ADEME et vous, n°83 de mars 2015

Associant l'ADEME à l'État, aux Régions, aux collectivités locales et à de multiples partenaires, la création de plateformes de rénovation énergétique donne un élan supplémentaire à la politique nationale de réduction de la consommation d'énergie du bâtiment, tout en favorisant l'émergence d'une croissance verte.



Lancé en 2013, le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) a une triple vocation pour les particuliers : les inciter à entreprendre des travaux de réhabilitation thermique de leur logement pour réaliser des économies d'énergie en maîtrisant les coûts, améliorer leur confort et valoriser leur patrimoine. Au-delà, ce plan répond aux enjeux de la transition énergétique pour la croissance verte, en favorisant la création d'emplois dans le secteur du bâtiment. En s'appuyant sur les Espace Info Énergie, soutenus par l'Ademe, et les collectivités territoriales, sur les Agences départementales d'information sur le logement (ADIL) et sur les représentants de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le PREH a organisé le réseau des Points rénovation info service (PRIS), le guichet unique d'information national accessible via Internet ou un numéro Azur.

Conseils gratuits et indépendants

Ces outils permettent aux particuliers de bénéficier d'informations et de conseils gratuits et indépendants pour engager des travaux en privilégiant le recours à des professionnels labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), une garantie de sérieux et de qualité. Initiée en octobre

2013, la campagne nationale « J'éco rénove, j'économise » a assuré la promotion de ce dispositif. Signe du succès de cette initiative, le site Internet a été consulté par près de 2,5 millions de particuliers depuis sa création.

Les objectifs du PREH en 2013, confortés par le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte sont ambitieux : il s'agit notamment de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont 380 000 dans l'habitat privé. La moitié au moins devrait être occupée par des ménages aux revenus modestes, selon la nouvelle Loi. L'initiative portée par l'ADEME d'expérimenter des plateformes locales de la rénovation énergétique a émergé dans ce contexte. Des appels à manifestations d'intérêt ont été proposés à l'État et aux Régions pour repérer et soutenir les démarches encore plus ambitieuses des collectivités locales pour contribuer à favoriser, à plus vaste échelle, la rénovation énergétique des bâtiments privés. Concrètement, la création d'une centaine de plateformes est envisagée sur l'ensemble des régions à fin 2015. Une déclinaison régionale de la transition énergétique et écologique permet de

mieux tenir compte des contextes locaux pour adapter les actions au plus près de la réalité des territoires. En 2014, 12 appels à manifestations d'intérêt (AMI) ont été lancés, en Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Île-de-France, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, PACA, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes. Ces plateformes renforcent la sensibilisation et le démarchage des particuliers et les accompagnent dans la définition et la conception du projet de rénovation énergétique, la consultation et la sélection des entreprises, ainsi que pour le montage du financement et le suivi de la réalisation des travaux.

Mobilisation des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire

« Le but est d'aller au-delà de l'information et du conseil généralement délivré en apportant un service global aux ménages », clarifie Françoise Garcia, responsable de coordination interrégionale à l'ADEME. L'ambition est aussi de mobiliser les professionnels du bâtiment en favorisant leur montée en compétence et en leur facilitant l'accès au marché de la rénovation énergétique. À ce titre, l'incitation à la formation et la communication sur les différents modules d'enseignements dispensés par le FEEBat et les plateaux techniques Praxibat® sont des leviers de progrès essentiels pour les professionnels, qui peuvent aussi s'appuyer sur le centre de ressources régional du réseau Bâti environnement espace pro (BEEP).

Enfin, dernier point, l'incitation financière avec des dispositifs simplifiés et la mobilisation du secteur bancaire. « Ces différentes mesures doivent contribuer à la création d'un cercle vertueux entre demande et offre », estime Françoise Garcia. Un cercle vertueux qui doit permettre, suivant les objectifs de la transition énergétique pour la croissance verte, de disposer d'un parc immobilier entièrement rénové selon les normes Bâtiments basse consommation (BBC) à l'horizon 2050.

En savoir plus : patrick.alfano@ademe.fr



« Une plateforme est un édifice où les structures existantes apportent chacune leur brique »

Guilhem Isaac-Georges, conseiller environnement, énergie et Logement de l'Association des Régions de France

Selon le projet de loi relatif à la transition énergétique, la Région est « l'échelon pertinent » pour coordonner le déploiement d'une Plateforme de la rénovation énergétique (voir encadré page suivante). Pour l'Association des Régions de France qui soutient depuis longtemps le concept de « guichet unique », il ne s'agit pourtant pas, pour les organismes déjà en place, de renier leur identité.

Quel est le rôle des Régions dans la mise en place des Plateformes de la rénovation énergétique (PRE) ?

Les Régions ont été, avec l'ADEME, à l'origine de la création de ces Plateformes. Elles ont en effet toujours défendu le principe du « guichet unique » pour le conseil aux particuliers en matière de rénovation énergétique. La dispersion des moyens entre de très nombreuses structures délivrant un conseil de nature assez différente selon les publics n'était pas compatible avec un objectif de massification des opérations de rénovation de l'ordre de 500 000 logements par an.

Pour les Régions, il fallait impérativement inventer un système qui fasse en sorte qu'un ménage puisse accéder à un même niveau de conseil où qu'il réside sur le territoire et quel que soit son profil. Mais aussi qu'il puisse faire l'objet d'un suivi tout au long du parcours qui le conduira jusqu'à la réception des travaux, en passant par un accompagnement à trouver des financements. Un premier pas a été fait avec la création des Points Rénovation Info Services en 2013. Cette approche qui consistait à réunir les acteurs du conseil sous une forme de « marque ombrelle » allait dans le bon sens mais pas assez loin.

Comment concevez-vous cette articulation entre les différentes structures existantes ?

Les plateformes permettent de franchir une marche supplémentaire en faisant converger les moyens autour d'un opérateur mutualisé à l'échelle d'un bassin

de vie. Une PRE est un édifice dans lequel les structures existantes apportent différentes « briques » : les Espaces Info Énergie (EIE), la sensibilisation et le conseil de proximité ; l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) et les Agences départementales d'information sur le logement (ADIL), l'expertise sur les ménages les plus modestes avec des leviers de financements spécifiques ; les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), l'anima-

« Les Régions contribueront à apporter des services en matière d'accès au financement »

tion des professionnels du territoire... Les Régions contribueront pour leur part à apporter des services plus complexes qui sont difficiles à développer à l'échelle d'une petite intercommunalité, notamment en matière d'accès au financement. Il ne s'agit pas pour les structures qui intègrent une PRE, de renier leur identité ni de se dédier exclusivement aux missions relatives à la rénovation énergétique de l'habitat. Un EIE partie prenante d'une plateforme pourra ainsi parfaitement continuer à diffuser de l'information sur le véhicule propre.

Comment sera-t-il possible d'assurer une couverture géographique totale ?



À « couverture géographique totale », il faut certainement préférer les termes « couverture efficace » du territoire national. Les besoins sont en effet très différents d'un territoire à un autre. On a jusqu'à présent considéré qu'une plateforme pouvait être un outil de proximité pertinent à l'échelle d'un bassin de 100 000 habitants. Pour autant, il est clair qu'en zone très rurale, cela peut représenter un territoire extrêmement vaste.

L'appel à projets en cours s'attache à développer une centaine de plateformes d'ici fin 2015. Les résultats sont, pour l'instant, très encourageants avec de nombreux projets intéressants qui émergent. Mais, in fine, il faudra cinq à six cent plateformes... La création, dans le projet de loi relatif à la Transition énergétique pour la croissance verte, du service public de la performance énergétique doit permettre d'envisager le développement des plateformes au delà de l'expérimentation qui est conduite actuellement. L'enjeu sera alors d'aller chercher les territoires moins matures. Les Régions seront pleinement mobilisées. Elles souhaitent pouvoir continuer à le faire aux côtés de l'ADEME.



Des plateformes qui ne doivent pas faire fi du passé

Raphaël Claustre, délégué général du CLER

Les prochaines plateformes de la rénovation énergétique font l'objet d'un paragraphe dans le projet de loi relatif à la transition énergétique et la croissance verte qui sera adopté avant l'été. Une définition cohérente en apparence seulement car elle ne semble pas prendre en compte le dispositif existant sous le nom Espace Info Énergie (EIE).



Bonjour, les « plateformes territoriales de la rénovation énergétique ». Au revoir, les EIE ? À la lecture du projet de loi, nous pourrions nous réjouir de lire une définition si complète du rôle et du fonctionnement d'un véritable service public de la rénovation énergétique. Mais en ne mentionnant pas l'existence des Espaces Info Énergie qui exercent ces responsabilités depuis quinze ans, la future loi provoque des

crainces. Elle semble vouloir réinventer un service déjà en place et bénéficiant d'une solide expérience et d'une certaine notoriété. Tout détruire pour tout reconstruire serait une aberration... et paraît improbable. Alors, s'il n'est pas question d'affaiblir le réseau existant, pourquoi changer son nom ? En multipliant les appellations, en créant ici un « Point rénovation info service » ou là un « guichet unique de la plateforme

de rénovation », ce nouveau dispositif créerait la confusion alors que l'objectif est d'orienter au mieux les usagers, en leur permettant d'identifier un service gratuit et à leur portée.

Confusion dans les définitions

En effet, le projet de loi sur la transition énergétique définit les missions des « plateformes territoriales de la rénovation énergétique » : accueillir, informer et conseiller le consommateur du point de vue technique, financier, fiscal et réglementaire. Ces conseils personnalisés sont gratuits et indépendants. Les plateformes sont portées par les collectivités territoriales elles-mêmes (ADIL, ALEC, CAUE) ou des associations locales. Elles sont mises en œuvre à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités, et « ce service public est assuré sur l'ensemble du territoire ». Une définition qui correspond exactement aux EIE tels qu'ils existent actuellement !

Ensuite, le projet de loi précise que selon les territoires, la plateforme peut compléter ces missions par un accompagnement technique ou financier ou encore mettre en place un suivi et un contrôle des travaux. C'est bien sur ce deuxième niveau d'action (décrit pourtant comme optionnel dans la loi) qu'il faut embrayer... ce que font déjà les nouvelles plateformes en cours de création.

Le rôle des Régions dans les futures plateformes

Le Projet de loi relatif à la transition énergétique voit la Région comme « l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique ». Son action en la matière sera définie dans un « programme régional pour l'efficacité énergétique » intégré au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Il prévoit également un volet dédié au financement des opérations de rénovation énergétique destiné à améliorer l'articulation des aides publiques, encourager le développement d'offres de financement par les banques du territoire et mettre en place un réseau d'opérateurs de tiers-financement. Parmi ses missions, il devra également :

- définir le plan de déploiement des plateformes en concertation avec les intercommunalités
- promouvoir la mise en réseau de ces plateformes en vue de la réalisation d'un guichet unique
- définir un socle minimal de conseils et de préconisations en fonction des spécificités du territoire régional
- assurer la présence, en nombre suffisant, de professionnels qualifiés sur l'ensemble du territoire régional
- et enfin définir les modalités d'accompagnement nécessaires à la prise en main de leurs données de consommation par les ménages bénéficiant de tarifs spéciaux.



A Brest, la doyenne Tinergie établit un premier bilan

Jacques Le Bec, responsable des interventions sur l'habitat privé, Brest Métropole

Lancée en 2012, Tinergie est l'une des toutes premières plateformes locales de la rénovation énergétique. Mise en place par l'agglomération Brest Métropole et trois partenaires - l'ADEME, l'ANAH et la Région Bretagne - ce dispositif a déjà permis d'accompagner et de financer plus de 600 projets en trois ans.

Le concept de la plateforme Tinergie est né en 2010 à l'occasion de l'élaboration du plan Climat et du Plan local d'urbanisme intercommunal - le « PLU Facteur 4 » - de l'agglomération. Ces projets ont permis de croiser les approches « habitat » et « énergie » dans le cadre d'une réflexion transversale associant services, élus et acteurs du territoire.

L'équation initiale était la suivante : d'un côté un parc immobilier local, très fragile thermiquement du fait de son histoire, devant être réhabilité prioritairement pour répondre aux objectifs du plan climat (multiplier par trois le rythme de rénovation actuel). De l'autre côté, des propriétaires privés perdus face à la complexité technique, fiscale et réglementaire de la rénovation énergétique. Enfin, un cadre institutionnel et professionnel non adapté à l'enjeu : segmentation de l'organisation administrative (public ADEME, public ANAH), défaut de structuration de l'offre professionnelle.

Guichet unique local

C'est dans ce contexte que Brest Métropole a souhaité instituer un guichet unique local de la rénovation énergétique afin de simplifier et de sécuriser les projets des particuliers : un service intégré pour informer et accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation thermique de matière neutre et indépendante, accompagnement assuré par Ener'gence, l'Agence locale de l'énergie créée en 1998 à l'initiative de Brest Métropole.

Montée en compétence des professionnels du bâtiment

Tinerjie a également comme objec-

tif de faciliter la montée en compétence des professionnels du bâtiment. Tinergie propose ainsi en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat et les opérateurs de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) et Fédération française du bâtiment une ambition commune de faciliter l'accès des professionnels aux formations à l'approche globale de la rénovation énergétique, clé de la qualité et de la performance des projets. Un prestataire privé a été recruté pour jouer ce rôle d'animateur du réseau des professionnels en charge du partenariat avec les entreprises et artisans. Dès 2011, les chambres consulaires et les fédérations professionnelles ont été intégrées aux réflexions préalables. Tinergie compte aujourd'hui plus de 60 professionnels reconnus garant de l'environnement (RGE) partenaires du dispositif qui peuvent être sollicités, de manière anonyme, par les particuliers via la plateforme Tinergie.

Gain énergétique moyen de 45 %

En matière d'objectifs, le dispositif Tinergie a été lancé de manière expérimentale en 2012, sans référence de dispositif similaire, et avec pour seule perspective celle posée par le plan climat, soit engager une dynamique tendant à long terme à 1 000 rénovations par an. Depuis 2012, le nombre de contacts de la plateforme est passé de 500 à 1 200 en 2014. En matière de travaux, le dispositif a accompagné et financé plus de 600 projets en trois ans passant de 96 en 2012 à 387 en 2014 (cumul des dossiers de ménages modestes sous plafonds ANAH et des ménages hors plafonds financés par

les dispositifs financiers et fiscaux classiques et la subvention Tinergie). Ainsi, plus de 80 projets de réhabilitation de ménages hors plafonds ANAH ont été financés en 2014 soit 1,4 million d'euros de travaux et 17 000 euros de bouquet moyen. Ces projets, qui ont réalisé un gain énergétique moyen d'environ 45%, ont bénéficié d'une aide financière de la métropole, soit environ 2 000 euros par projet intégrant le portage des Certificats d'économie d'énergie.

70 ménages modestes accompagnés en 2013

En ce qui concerne la précarité énergétique, elle constitue une priorité d'action de la plateforme via la valorisation du programme *Habiter mieux* de l'Anah (plus de 300 dossiers en 2014) et l'intégration du réseau de Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (les SLIME) en 2014. Intégré au dispositif métropolitain de lutte contre le mal logement, il a permis un accompagnement renforcé de plus 70 ménages modestes locataires du parc privé l'année dernière.

A suivre : partenariats bancaires et filière « copropriété »

Le dispositif a mis du temps pour trouver sa place et se faire connaître sur le territoire, ce qui met en avant la nécessité pour ce type de dispositif d'une communication adaptée basée sur la notion de proximité. Nous avons dû « tâtonner » concernant le paramétrage des aides financières avec notamment un correctif concernant l'aide à l'évaluation thermique, première marche du dispositif dont l'importance et le caractère déclencheur n'avait pas été identifié au départ. De la même manière, le partenariat avec les opérateurs bancaires n'est à ce jour pas encore suffisant. Enfin, une perspective pour 2015 : l'ouverture d'une filière « copropriété ».

<http://tinergie-brest.fr/>



A Grenoble, un mur/mur unique en son genre

Marie Filhol, directrice de l'Agence locale de l'énergie et du climat de Grenoble

En ciblant les copropriétés privées construites dans l'agglomération grenobloise entre 1945 et 1975, le dispositif mur/mur expérimente depuis cinq ans le soutien à la rénovation thermique. L'exemple réussi d'une plateforme « avant l'heure » qui tente d'accompagner les copropriétaires dans leur prise de décision.

La métropole grenobloise a fait figure de pionnière en lançant, dès 2010, le dispositif mur/mur, qui s'apparentait déjà à ce que l'on peut retrouver dans le cahier des charges des plateformes de la rénovation énergétique (PRE) qui se mettent en place sur le territoire national. Cette « anticipation » a été rendue possible par un travail de longue date des collectivités et acteurs locaux sur la rénovation énergétique, grâce notamment à deux Opérations programmées d'amélioration thermique et énergétique du bâtiment (OPATB) à Grenoble et Échirolles, et par l'existence depuis 2005 d'un Plan Air Énergie Climat, porté par la Métropole, qui identifie la rénovation énergétique des bâtiments existants comme un axe prioritaire d'intervention, en lien avec le Programme local de l'Habitat.

5 000 logements BBC Rénovation

L'objectif de la campagne mur/mur était d'inciter à la réhabilitation thermique performante de 5 000 logements en copropriétés construites entre 1945 et 1975, en participant au financement de travaux permettant d'atteindre, à terme, un niveau de consommation d'énergie de 96 kWh ep/m².an (niveau BBC rénovation). Le dispositif, conduit sur la période 2010-2014, s'appuyait sur :

- un accompagnement complet, sur le plan technique, administratif, social et financier, assuré par l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et des Bâtitisseurs de solidarités pour l'habitat (PACT) de l'Isère
- des aides aux travaux, à la copropriété (jusqu'à 50 % du coût des travaux selon le bouquet choisi) et à la personne pour les propriétaires occupants en fonction du niveau de ressources (jusqu'à 80 % d'aides)
- une obligation de moyens plutôt que

de résultat, basée sur un référentiel technique et trois types de bouquets de travaux : offre progressive (isolation de l'ensemble des façades), offre complète (façades, toiture et planchers bas), offre exemplaire (offre complète avec remplacement des menuiseries anciennes et traitement du poste ventilation).

D'un point de vue quantitatif, l'opération est un succès : elle a permis le vote de 84 copropriétés, représentant environ 4 500 logements, dont une grande majorité en offre complète, et 14 en offre exemplaire. L'impact est également important sur le plan économique : les travaux votés représentent près de 61 millions d'euros de chiffre d'affaires pour les entreprises du territoire (dont 46 directement liés aux travaux de performance énergétique), ce qui est loin d'être négligeable dans la période actuelle.

Des atouts et des faiblesses

L'évaluation de mur/mur a permis plus qualitativement de pointer les atouts et les faiblesses et de les intégrer dans la réflexion sur le montage d'un nouveau dispositif. Les atouts de l'opération reposent essentiellement sur la qualité de l'accompagnement, les niveaux de financement mobilisés, l'appropriation du sujet par les acteurs du bâtiment et l'existence d'un dispositif similaire pour le parc social. Des faiblesses ont néanmoins été relevées : le peu de temps d'accompagnement dédié aux copropriétés au regard de la difficulté de la prise de décision et de gestion des dossiers, la complexité de l'instruction financière, les problèmes d'accès aux données de consommation pour l'évaluation... L'adhésion des ménages au dispositif est parfois difficile à obtenir, en raison d'un déficit de confiance envers les professionnels, de la faible implication - voire des réticences - de



Barre Le Mangin, Grenoble, copropriété ayant bénéficié de la campagne isolation MurlMur.

certaines acteurs de la copropriété, des difficultés de gestion de trésorerie et du financement du reste à charge (difficulté d'accès au prêt bancaire notamment pour les jeunes ménages et les retraités).

Vers une future Plateforme

Ces enseignements sont essentiels pour permettre de construire un nouveau dispositif en tirant au mieux les leçons de l'expérience passée. C'est dans cette optique que la Métropole a répondu en septembre 2014 à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. Elle prépare actuellement le lancement d'une plateforme pour l'automne 2015 basée sur :

- un dispositif relativement similaire à mur/mur pour les copropriétés de 1945 à 1975 (avec des montants d'aides financières et un référentiel technique revus)
- un dispositif pour les autres copropriétés et les maisons individuelles essentiellement axé sur un accompagnement technique renforcé, des prêts bancaires spécifiques, la mobilisation de groupements d'entreprises permettant de faciliter la réalisation des travaux...

Les modalités précises sont en cours d'élaboration, pour une délibération de la collectivité à l'automne, avec l'ambition de déclencher la rénovation de 10 000 logements sur la période 2016/2020.



« Notre point fort : la complémentarité de tous les partenaires »

Interview de Thibaud Diehl, conseiller info->énergie, ALEC – Nancy Grands Territoires

A la Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy, quatre agents d'accueil sont employés à temps plein pour orienter le public vers la structure compétente. Tous les organismes partenaires – institutions ou associations – parviennent à y travailler de manière concertée.



Nous participons activement à l'« offre » publique de service à destination des habitants de la Communauté urbaine du Grand Nancy. Elle est issue des politiques publiques de l'habitat et de l'énergie/climat. Celle-ci est nommée Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy. C'est un guichet unique d'information neutre et gratuit sur le logement à destination des particuliers habitant le territoire. C'est une vitrine en centre-ville ouverte au public du lundi au vendredi. Nous ne sommes pas les seuls à intervenir dans cet équipement, il regroupe tous les partenaires qui peuvent renseigner et informer les particuliers sur l'habitat. Toutes les parties prenantes publiques sont présentes ou représentées : ADEME Lorraine, Région Lorraine, Conseil Général 54, Agence nationale de l'Habitat (ANAH)...

Quelles sont les modalités d'orientation du public ?

Sur le territoire du Grand Nancy, la Maison de l'Habitat et du Développement durable est le Point Renovation Info Service (PRIS), l'ANAH et l'Espace Info Énergie (EIE). Les partenaires présents sont : la Société publique locale (SPL) Grand Nancy Habitat (l'opérateur des aides de l'ANAH sur le Grand Nancy), l'ANAH, l'Agence locale de l'énergie et du climat (également EIE), l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI), « Un toit 2 générations », « ADALI », et « Réciprocité ».

Ces partenaires associatifs ont des permanences physiques pour recevoir le public, souvent sur rendez-vous, mais la Maison de l'Habitat et du Développement durable n'est pas leur siège social. Les partenaires animent réguliè-

lièrement des ateliers thématiques et des actions extérieures en commun. C'est, selon nous, l'un des points forts de cette offre publique de service. Les participants se rendent facilement compte des complémentarités entre les partenaires. Les partenaires échangent entre eux sur des mises en situation concrètes et de ce fait se connaissent mieux.

Quel est le fonctionnement opérationnel ?

La Maison de l'Habitat et du Développement durable du Grand Nancy, ce sont quatre agents d'accueil à temps plein, mis à disposition par la collectivité, qui accueillent et orientent le public vers les structures partenaires compétentes. Critères : types de demandes, types de travaux, niveaux de revenus, types de logements. À l'issue d'un rendez-vous, le particulier se voit remettre une fiche récapitulative, mais il n'y a pas encore de base de données mutualisée ou de dossier unique de suivi. C'est en cours de réflexion.

Quelles améliorations pourraient être apportées ?

Il faudrait créer une base de données commune et des outils de suivi des dossiers avec un comité de pilotage unique permettant d'évoquer ces dossiers. Un espace pédagogique et un centre de ressources démonstratif du type showroom seraient également utiles. Des liens pourraient être élargis avec les thématiques de l'urbanisme et de l'architecture. Des actions collaboratives pourraient être menées avec les professionnels du bâtiment.

Une plateforme de la rénovation énergétique sera-t-elle mise en place prochainement ?

Oui, nous l'espérons et y travaillons, mais nous ne porterons pas le projet. C'est aux pouvoirs publics compétents d'encadrer cette démarche.

Depuis sa création en 2007, les missions de l'Agence locale de l'énergie (ALE) du Grand Nancy ont évolué afin d'informer de manière plus efficace les porteurs de projets et de développer des approches spécifiques auprès de différentes cibles : les particuliers, les habitants de maisons individuelles et de logements collectifs, les professionnels du secteur des économies d'énergie, et enfin les collectivités. Depuis juillet 2014, l'ALE est d'ailleurs devenue l'ALEC - Nancy Grands Territoires dans le souci de définir un peu plus distinctement l'agence comme un outil de proximité capable de venir en aide à tous les consommateurs (collectivités ou particuliers).

Comment avez-vous mis en place votre offre et avec quels partenaires locaux et régionaux ?



Un Espace Info Énergie prépare le terrain à la future plateforme en Ardèche

Adeline Chantepy, Polénergie

L'association Polénergie a été missionnée pour animer la réflexion sur une future Plateforme de la rénovation énergétique en Ardèche. Pendant un an, un travail de synergie a été réalisé afin de développer un modèle unique adapté aux spécificités de son territoire.

En mars 2014, la communauté de communes de Vernoux, premier territoire TEPOS en Ardèche, organisait une rencontre sur la mise en place d'une politique de rénovation des bâtiments sur le territoire avec l'ensemble des partenaires concernés. Cette rencontre a montré que les enjeux de la rénovation performante étaient partagés, que les acteurs souhaitaient pouvoir mutualiser leurs expériences qui semblaient complémentaires et qu'il était nécessaire de trouver des organisations efficaces pour avancer sur ce sujet. Un groupe de travail restreint s'est alors constitué avec des partenaires institutionnels et techniques afin de poursuivre les discussions et évaluer la pertinence d'avancer vers la structuration d'une plateforme de rénovation sur le département.

Au regard de son expérience en matière d'animation et de son expertise sur l'énergie, Polénergie a été missionnée pour animer la réflexion. Après plusieurs rencontres, nous avons commencé à définir un projet visant à accompagner tous les ménages vers des rénovations BBC à coût maîtrisé en s'appuyant sur une offre qualifiée. Sur ce dernier point, l'idée est d'étendre l'expérimentation du Dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles (DOREMI) en l'adaptant aux spécificités des bâtiments ardéchois grâce au recours à la maîtrise d'œuvre.

Jusqu'ici, nous avons été vigilants à mettre en synergie les différents acteurs. L'année 2015 sera encore marquée par des temps d'échanges avec les différents partenaires pour consolider le projet. Nous devrions avoir prochainement un retour de l'ADEME et de la Région dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt des Plateformes de la rénovation énergétique. En tant qu'Espace Info Énergie, Polénergie proposera des permanences délocalisées sur les territoires volontaires afin

« Une forte proportion d'habitants pourrait être en précarité énergétique dès 2025 »

d'apporter le premier niveau d'information aux ménages et accompagnera la montée en compétence des acteurs. Enfin, il s'agira aussi de travailler sur les leviers financiers à plusieurs niveaux : optimisation des coûts de travaux, ingénierie financière du projet, dialogue avec les banques et tiers financement en relation avec la Région et l'ADEME, valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE)...

Des intercommunalités volontaires

L'Ardèche est caractérisée par un patrimoine bâti diffus, ancien et fortement énergivore et les conditions socio-économiques locales entraînent une forte vulnérabilité énergétique des ménages. Une étude réalisée par Polénergie met en évidence qu'une forte proportion des habitants du département pourrait être en situation de précarité énergétique en 2025 si aucune action n'est menée. Par ailleurs, pour répondre au facteur 4 d'ici 2050, il faudrait rénover 5 000 logements par an en Ardèche. Enfin, alors que les leviers financiers existants devraient permettre de faciliter et multiplier les chantiers de rénovation performante, ils sont vécus comme peu engageants et démotivants par les ménages.

En Ardèche vivent 306 000 habitants dans 339 communes et 26 intercommunalités alors que, par exemple, Saint-Etienne Métropole comptabilise 400 000 habitants pour 45 communes. Il est donc essentiel de développer un modèle adapté à nos spécificités rurales. Au cours des années récentes, les Pays et le Parc naturel des Monts d'Ardèche ont acquis un savoir-faire pour porter des projets pour le compte des intercommunalités qui n'ont ni les moyens d'ingénierie ni les moyens financiers pour agir. Ainsi, nous avons imaginé que la plateforme de rénovation soit portée par ces territoires de projets qui couvrent l'ensemble du département pour le compte des intercommunalités volontaires.

Polénergie est une association départementale installée depuis 1994 en Ardèche. Elle est composée d'une équipe de treize salariés répartis sur trois antennes permettant d'assurer un service de proximité et s'investit aux côtés de différents acteurs : des particuliers, dans le cadre de l'Espace Info Énergie (EIE) et le Point Rénovation info Service du département ; des acteurs institutionnels, au travers des accompagnements

que nous menons concernant l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique climat et énergie ; des professionnels du bâtiment, dans le cadre des « 5 à 7 de l'écoconstruction » aux côtés de différents partenaires, mais aussi dans le cadre du projet DOREMI en sud Ardèche ; des travailleurs sociaux, dans le cadre d'un programme de lutte contre la précarité énergétique.



Les artisans se mobilisent dans le Cotentin

Thomas Paysant-Leroux, éco-conseiller, directeur de l'Espace Info-Energie, SCIC Les 7 Vents

Les 7 Vents est une coopérative de conseil spécialisée dans l'approche territoriale des enjeux de développement durable : énergies renouvelables, qualité environnementale du bâti, climat. Ses salariés s'efforcent jour après jour d'engager des processus de concertation permettant de déboucher sur des solutions pour engager le développement du territoire vers plus de durabilité.



s'impliquent de façon importante dans ce challenge, la mise en place des PRE, en tant qu'outil, est encore balbutiante.

Des différences d'appréciations entre les professionnels

Il est difficile de juger des résultats de la montée en puissance des artisans. Les chiffres concernant le nombre d'artisans « reconnus garant de l'environnement » (RGE) sont plutôt satisfaisants, mais sur le terrain, les tensions sont vives lorsque l'on évoque cette obligation. On constate de vraies différences d'appréciations entre les professionnels. Plus précisément, il existe un véritable fossé entre les artisans proactifs en matière de rénovation globale du bâti, plutôt favorables à l'égard de la mention RGE, et les autres. En tant qu'Espace Info Energie, nous pensons que la montée en puissance n'est, évidemment, pas assez rapide au regard des problèmes techniques encore trop nombreux rencontrés par les particuliers que nous accompagnons dans la mise en œuvre de leurs projets de rénovation thermique. Mais il faut savoir être patient et compréhensif avec le monde professionnel qui fait ce qu'il peut pour s'adapter à un marché en crise.

Des échanges pour s'accorder sur des objectifs communs

La mobilisation des artisans passe avant tout par la mise en place de conditions favorables aux changements attendus, c'est-à-dire avant tout par le dialogue. Les démarches, encore récentes, d'échange entre conseillers, auditeurs, artisans, mais aussi banquiers et professionnels de l'immobilier s'avèrent particulièrement intéressantes. Elles permettent de générer un climat de confiance très profitable.

Elles permettent également de mieux comprendre les problématiques rencontrées chez les uns et les autres et concourent, ainsi, à s'accorder sur des objectifs et des façons de procéder communes.

Apprendre à mieux se connaître

Il n'existe pas de façon de procéder standardisée. Les objectifs des PRE, au contraire, doivent pouvoir s'adapter aux besoins des territoires et aux contextes singuliers qui les caractérisent. La phase de concertation entre les différentes parties prenantes de la future PRE est donc un impondérable qui conditionnera son bon fonctionnement. Conseillers, artisans, financeurs et autres devront apprendre à mieux se connaître pour mieux fonctionner

«Le monde professionnel fait ce qu'il peut pour s'adapter à un marché en crise»

ensemble au bénéfice, évidemment, du particulier et de la maîtrise des consommations énergétiques. Fondamentalement, il n'existe pas de difficultés particulières dans la création de PRE tant financièrement que techniquement. Ce sont bien les conditions d'application de la politique de rénovation des territoires qui sont en jeu. En Basse-Normandie, la communication est aujourd'hui unanimement reconnue comme un axe fort permettant la montée en puissance des projets de rénovation thermique. À l'image du projet RENO 3.0 pour lequel nous cherchons des partenaires financiers, la création de références peut être une façon d'y répondre.

En savoir plus : www.7vents.fr

En Basse-Normandie, la situation des Plateformes de la rénovation énergétique (PRE) est singulière. La montée en compétence des artisans est fortement impulsée par l'institution régionale via le programme « Habitat solidaire et durable » qui a précédé la politique gouvernementale. Les PRE ont été intégrées, par la suite, à la politique de transition énergétique de la Région, sans bénéficier d'un dispositif incitatif spécifiquement dédié d'appel à manifestation d'intérêt à la différence d'autres régions. De ce fait, même si toutes les structures qui œuvrent pour la montée en compétence des professionnels du bâti (chambres consulaires, représentants des professionnels, monde associatif et coopératif, organismes de formations, ADEME...)



En Franche-Comté, des banques partenaires des projets de rénovation énergétique

Sophie Goutaland, service Efficacité énergétique, chargée de mission Plan Bâtiment durable, Région Franche-Comté

Massifier la rénovation thermique du bâti, c'est aussi trouver des solutions concrètes pour financer les travaux des particuliers. Le programme régional Effilogis a ainsi trouvé des solutions pour renforcer l'approche financière grâce à des partenariats bancaires associés aux aides publiques.

Effilogis guide les particuliers, bailleurs sociaux et collectivités pour entreprendre des rénovations performantes au niveau BBC-Effinergie®. La Région Franche-Comté pilote ce programme depuis 2006, en partenariat avec l'ADEME. Il constitue aujourd'hui le volet « Ingénierie technique » du Plan bâtiment durable régional, premier de ce type à avoir été signé en France.

Sur la cible des particuliers, Effilogis apporte un accompagnement global aux ménages sous conditions de ressources, de la conception des projets de rénovation à l'usage des habitations : conseil en amont, étude, conception, réalisation et financements. Ce programme s'appuie sur un réseau de compétences structuré de partenaires experts : le réseau des Espaces Info Énergie (EIE), les Points Rénovation Info Service, pour le conseil aux particuliers et l'accompagnement des ménages qui ont réalisé un audit énergétique Effilogis ; un réseau de bureaux d'études compétents réalisant les audits assortis de propositions de travaux ; une assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'analyse technique des projets au contrôle des résultats ; un réseau de professionnels suivi par le Pôle énergie Franche-Comté ; des banques nouvellement associées à la dynamique.

Pour favoriser l'articulation entre Effilogis et le programme *Habiter Mieux* de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Région développe un dispositif ciblé sur les ménages aux ressources modestes et très modestes, permettant à minima des travaux BBC par étapes. La synergie des actions des opérateurs

Habiter Mieux et des EIE est recherchée. Un travail est mené également auprès des collectivités délégataires des aides à la pierre afin de favoriser une convergence de leurs dispositifs avec les objectifs et les moyens du programme Effilogis.

Partenariats bancaires et aides publiques

En six ans de programme, environ 2 000 audits ont été réalisés, générant dans 80 % des cas des travaux de rénovation lourds et BBC-compatibles. En 2014, ce sont plus de 200 ménages qui ont souhaité s'engager dans une rénovation BBC globale ou par étapes. Près de huit rénovations sur dix sont portées par des ménages éligibles ANAH. Avec des coûts de travaux constatés d'environ 20 000 euros pour une rénovation partielle BBC et de 45 000 euros pour une rénovation BBC globale, il est essentiel de renforcer l'approche financière afin de rendre ces projets accessibles au plus grand nombre.

Une ingénierie financière se déploie avec des partenariats bancaires en complément des aides publiques. À ce jour, la Caisse d'épargne Bourgogne-Franche-Comté et le Crédit Agricole Franche-Comté participent au programme Effilogis avec de nouvelles solutions de financement adaptées. Ces deux banques dédient une offre de prêt spécifique aux travaux BBC s'appuyant sur l'ingénierie globale Effilogis. Il s'agit de la mobilisation de l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ) à hauteur de 30 000 euros que les banques s'engagent à débloquer grâce l'ingénierie Effilogis qui valide le projet technique ; d'une

solution de préfinancement des aides publiques (dans l'attente du versement prévu en fin de travaux) sous forme d'un crédit-relais subvention ou possibilité d'un remboursement anticipé du prêt sans frais, une fois les aides publiques versées ; et enfin de prêts complémentaires à taux préférentiels pour la part restant à financer (entre 0,5 % et 1,5 % en avril 2015). Un différé d'amortissement peut être proposé aux ménages pour répondre à la problématique de trésorerie.

L'engagement de la Région Franche-Comté aux côtés des banques répond à l'objectif de massification de la rénovation thermique des bâtiments. Le nombre de rénovations BBC a quasiment doublé entre 2013 et 2014 grâce au renforcement des moyens d'accompagnement. Ces partenariats bancaires nouveaux améliorent la notoriété du programme Effilogis. Cette reconnaissance favorise le déploiement de la rénovation BBC auprès de tous les particuliers au-delà de la porte d'entrée historique que sont les EIE. Les entreprises du territoire gagnent en expertise. Elles constituent un maillon essentiel pour la configuration future de plateformes locales de la rénovation énergétique encouragées via le service public régional de l'efficacité énergétique à venir.

En savoir plus : www.effilogis.fr

Le CLER a consacré ses deux derniers Mardis de la Transition énergétique aux plateformes de la rénovation énergétique : « Quels outils de financements ? » le 7 avril 2015 et « Comment mobiliser les artisans ? » le 5 mai 2015. Des webinaires à revoir sur notre site Internet : www.cler.org/-Webinaires-

L'économie circulaire encore à l'état d'ébauche dans la loi de Transition énergétique

Par Delphine Levi Alvares, Zero Waste France

Surgie de nulle part, l'apparition de l'économie circulaire dans l'agenda législatif était une bonne chose. Mais force est de constater que ce chapitre du projet de loi relatif à la Transition énergétique n'avait d'« économie circulaire » que le titre et l'exposé des principes. L'approche retenue est incomplète et reste malheureusement centrée sur la gestion des déchets, négligeant les étapes-clés de la production, la distribution et la consommation.

Morcélée entre plusieurs ministères et un secrétariat d'Etat, la thématique de l'économie circulaire pâtit clairement des ambitions variables de ces différentes institutions et de leurs agendas. Malgré ces difficultés, Zero Waste France a saisi l'opportunité du titre IV du projet de loi relatif à la Transition énergétique et la Croissance verte pour soutenir trois objectifs majeurs : produire sobriement, allonger la durée d'usage et préserver la matière. Grâce notamment à la rédaction d'amendements en coordination avec les Amis de la Terre.

Ces derniers mois de débat ont ainsi à peine permis de compléter le volet « économie circulaire » sur l'amont, c'est-à-dire la production, la distribution et la consommation. En revanche, la définition du cap que se fixe la France pour la période 2015-2025 a été améliorée. Un travail complémentaire doit maintenant être entamé pour identifier les freins et les leviers à l'éco-conception des produits... et ainsi impulser une réelle transition vers un modèle d'économie circulaire.

Un cap pour 2025

Des objectifs ambitieux étaient indispensables pour opérer cette transition. Nous avons ainsi œuvré pour qu'augmente l'objectif de prévention des déchets ménagers et assimilés de 7 à 10%, et l'objectif général de recyclage de 60 à 65 % en 2025. Nous sommes également parvenus à transformer l'objectif de stabilisation des déchets des entreprises en un objectif de réduction qui devra cependant désormais être chiffré. Enfin, un objectif

de réemploi et de préparation à la réutilisation de 5 % d'ici 2020 a été introduit. Cet objectif, bien qu'encore timide, constitue une avancée notable en ce qu'il extrait le réemploi des objectifs de recyclage allant ainsi plus loin que le droit européen.

Allonger la durée de vie et d'usage des produits

Un pas important a été fait pour la préservation des ressources, avec l'adoption au Sénat, et son renforcement en nouvelle lecture à l'Assemblée, de la « hiérarchie dans l'utilisation des ressources » qui permet de mettre en avant l'enjeu de disponibilité sur le long terme et donc d'épuisement des ressources (un amendement proposé par les Amis de la Terre et soutenue par Zero Waste France). Grande absente du texte dans sa version initiale, la thématique de l'allongement de la durée de vie des produits a fait une entrée fracassante lors de la première lecture à l'Assemblée nationale. L'affichage de la durée de vie de certains produits sera expérimenté mais surtout, la notion d'obsolescence programmée, sa définition, ainsi qu'un délit d'obsolescence programmée ont été introduits dans le code de la Consommation, permettant ainsi une avancée majeure. Zero Waste France a bien sûr milité contre le jetable, soutenant l'action du gouvernement sur l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, et l'amendement du groupe écologiste de l'Assemblée nationale qui prévoit l'interdiction de la vaisselle jetable en plastique.

Préserver la matière

Le tri à la source des biodéchets a été



L'association Zero Waste France a publié son scénario pour des territoires zéro déchet, zéro gaspillage, en novembre 2014, aux éditions Rue de l'échiquier.

un sujet important de débat et de tensions dans les deux Assemblées. Malgré nos efforts, la généralisation du tri à la source des biodéchets se cantonne pour l'instant aux ménages et aux gros producteurs, et l'interdiction de nouvelles installations de Tri Mécano-Biologique que nous soutenons a été supprimée par le Sénat. L'objectif de ces installations est de séparer la matière organique des ordures ménagères résiduelles pour en faire du compost ou les méthaniser. Or, elles entrent en concurrence avec la diffusion du tri à la source des déchets organiques, la solution la plus optimale pour un retour au sol de qualité. Enfin, l'association a milité, avec succès, pour un moindre encouragement à la création d'une filière de combustibles fabriqués à partir de déchets (CSR), pour que la France donne la priorité à l'amélioration du « process » de tri et la recyclabilité des matériaux avant de les destiner à la fabrication d'énergie.

<https://www.zerowastefrance.org/>



Stéphane Chatelin : « L'ADEME donne un panorama précis des gisements d'énergies renouvelables, dominés par l'éolien et le photovoltaïque »

« Vers un mix électrique 100 % renouvelables en 2050 » : cette étude de l'ADEME avait disparu du programme d'un colloque où elle aurait dû être présentée le 15 avril 2015. Finalement publiée par Mediapart, elle montre la faisabilité technique et économique d'un approvisionnement électrique fondé uniquement sur des sources renouvelables, sans s'avérer plus onéreux qu'un mix électrique reposant majoritairement sur le nucléaire. Pour l'association négaWatt, cette étude marque « une étape importante de la réflexion en France autour de la transition énergétique ». Interview de Stéphane Chatelin, son directeur.

Quels sont les principaux gisements d'énergies renouvelables (EnR) identifiés par l'ADEME ? Sont-ils conformes aux travaux de négaWatt ?

L'ADEME a étudié de façon assez fine le potentiel régional de chaque mode de production, de l'éolien terrestre à l'énergie issue des marées, en passant par le photovoltaïque sur toiture ou au sol, la cogénération bois ou encore l'hydraulique au fil de l'eau. Au total, ce sont plus d'une quinzaine de filières qui ont été analysées, permettant de bâtir un panorama précis des gisements d'énergies renouvelables, dominés par l'éolien (644 TWh toutes filières confondues) et le photovoltaïque (466 TWh). L'exploitation de l'ensemble de ces gisements permettrait la production de plus de 1250 TWh, une quantité d'énergie presque trois fois supérieure à notre consommation finale actuelle. Nous avons donc, dans nos territoires, un ensemble de sources complémentaires d'énergie qui permettent d'envisager un approvisionnement 100% renouvelable pour notre électricité, en laissant une réelle marge de manœuvre dans le développement de ces dernières. En ce sens, l'étude proposée par l'ADEME rejoint les analyses réalisées au sein de notre association, puisque notre scénario conclut également à la possibilité d'un approvisionnement en électricité 100 % renouvelable.

Quel bouquet électrique le scénario ADEME propose-t-il ?

L'ADEME propose dans son étude plusieurs mix 100 % renouvelable. Le mix de référence laisse une très grande place à l'éolien, qui représente plus de 50 % de la puissance totale installée, essentiellement par le biais d'éolien terrestre (97 GW). L'éolien couvre ainsi plus de 60 % de la production totale d'électricité (303 TWh), le reste étant assuré par du photovoltaïque (82 TWh produits grâce à 63 GW installés) et de l'hydraulique (61 TWh), la production d'électricité à partir de biomasse, biogaz et déchets (34 TWh) permettant de contribuer à l'équilibre offre/demande. Cette large place donnée à l'éolien est rendue possible par la prise en compte de nouvelles générations d'éoliennes, pouvant être installées sur des sites moins ventés que ceux déjà équipés aujourd'hui.

Ces nouvelles technologies n'étant pas encore suffisamment développées en 2011, année de réalisation du dernier scénario négaWatt, celui-ci a fait le choix d'un moins grand dé-

veloppement de l'éolien terrestre, en favorisant davantage l'éolien offshore et le photovoltaïque. C'est également la tendance observée dans le mix « *Acceptabilité modérée* » * de l'ADEME, où l'éolien terrestre ne représente « *plus que* » 24 % de la puissance totale installée (48 GW, contre 97 GW dans le mix de référence), avec une production légèrement supérieure à celle de l'éolien offshore (127 TWh en terrestre, 105 TWh en offshore). Dans ce mix, le développement plus ambitieux du photovoltaïque permet d'atteindre une production de 120 TWh, avec 93 GW installés. Enfin, avec 23 TWh envisagés en 2050 (5 GW installés), ce mix laisse entrevoir un développement important de l'énergie houlomotrice. Assez proche du scénario négaWatt sur de nombreux points, le mix « *Acceptabilité modérée* » se distingue de ce dernier par le développement de cette énergie houlomotrice, faiblement déployée dans notre scénario.

Quelle diminution des besoins électriques le mix 100 % électricité renouvelable de l'ADEME envisage-t-il ? Est-il ouvert à plus de sobriété et une plus grande maîtrise de la demande ?

Pour évaluer les besoins de production, l'étude « Vers un mix électrique 100 % renouvelable » se base sur la vision 2050 de l'ADEME, réalisée en 2012 (et mise à jour en 2013). Dans cette étude, les consommations d'électricité diminuent, malgré des transferts d'usage significatifs, notamment dans le secteur des transports (développement de véhicules électriques). À travers cet exercice prospectif, l'ADEME montre une décorrélation entre l'évolution du PIB et celle de la consommation d'électricité, à contre-courant d'exercices d'un autre temps qui n'imaginent qu'une hausse toujours continue de nos consommations d'énergie - et d'électricité en particulier. Le scénario négaWatt se distingue néanmoins de la vision ADEME par une plus grande exploitation des gisements de sobriété et d'efficacité énergétiques qui nous entourent, permettant de desserrer davantage les contraintes du système électrique et d'envisager des capacités de production et de flexibilité moins importantes.

Pour lire l'analyse de l'étude ADEME par l'Association négaWatt : <http://www.negawatt.org/note-danalyse-etudeADEME-p146.html>

FRANCE

Efficacité énergétique : la France manque d'ambition

Le CLER, associé à France Nature Environnement (FNE), a signalé mi-mars 2015 à la Commission européenne les manquements de l'Etat français en matière d'efficacité énergétique. Une démarche qui pourrait amener l'exécutif européen à rappeler la France à l'ordre au terme de son instruction.

Adoptée fin 2012, la directive européenne sur l'efficacité énergétique établit un cadre commun à tous les Etats-membres afin qu'ils puissent accroître de 20 % leurs économies d'énergie d'ici 2020. Un objectif à la peine en France : alors qu'il devait transposer cette loi européenne en juin 2014, force est de constater que l'Etat n'a pas correctement mis en place un certain nombre de dispositions prévues par la directive, et la future loi pour la transition énergétique ne suffira pas à se hisser à la hauteur de l'ambition politique affichée aux niveaux français et européen.

Une prise de conscience doit pourtant s'opérer de toute urgence sur les causes du retard de notre pays en matière d'efficacité énergétique. Le Plan national « Efficacité énergétique », communiqué chaque année, illustre les handicaps dont souffre ce secteur dans l'Hexagone. Son dispositif central - le système des Certificats d'économies d'énergie (CEE) - est confronté à des dysfonctionnements dévoilés régulièrement par les rapports officiels de la Cour des Comptes, du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies... qui restent lettre morte.

Méthodes de calcul biaisées

Il est temps de tirer la sonnette d'alarme : la possibilité offerte aux acteurs économiques d'utiliser jusqu'en 2017 les CEE cumulés de 2011 à 2014 risque de causer l'effondrement du marché et l'abandon de nombreux projets au cœur de nombreux territoires. Le CLER pointe également du doigt des méthodes

de calcul biaisées (et prohibées par la directive elle-même) dans le cadre des nouvelles fiches standardisées « chaudières performantes » et « pompes à chaleur », qui permettent aux fournisseurs d'énergies d'atteindre leurs obligations sans effort et à l'Etat de gonfler artificiellement ses prévisions d'économies d'énergie.

Des outils abandonnés

Ces inexactitudes, dues au poids historique de certains lobbies en France et à un manque de transparence, mettent à mal le plan national « Efficacité énergétique ». Ce dernier s'avère au final être un inventaire d'outils et d'aides dont l'articulation n'a pas été prévue (c'est particulièrement vrai pour les leviers de financement de la rénovation énergétique, complexes et trop nombreux). Pire : la France a notifié à Bruxelles l'existence d'outils d'efficacité énergétique qui n'existeront peut-être jamais ou qui ont été abandonnés comme par exemple la taxe poids-lourds ou le « décret tertiaire ».

Atteindre 20 % d'économies d'énergies en 2020 exige de renforcer sans délais les moyens mis en place. Les solutions sont clairement à portée de main : en simplifiant le cadre réglementaire, en se rapprochant des territoires, en favorisant l'essor de petites et moyennes entreprises dans le secteur, en rendant plus efficaces les mécanismes de financement, en remettant la transparence et l'égalité au cœur du système... la France pourra mettre en œuvre une politique réellement ambitieuse pour favoriser les économies d'énergie.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Le CLER s'installe dans ses nouveaux locaux au mundo-m, à Montreuil

Après plus de 15 ans sous les Toits Bleus - qui sont restés la plus grande installation photovoltaïque en toiture de France de 2001 à 2007 - l'équipe permanente du CLER a déménagé le 15 avril dernier dans ses nouveaux locaux passifs. Le « mundo-m » est un site tertiaire de 180 postes de travail accueillant exclusivement des structures engagées dans le progrès sociétal (associations, coopératives, entrepreneurs sociaux...). Il est basé à Montreuil, à deux pas de la station de métro « Mairie de Montreuil », sur le site de l'ancienne usine Audax, un immeuble industriel des années 1930 rénové suivant les normes HQE. En face, sa friche industrielle est réhabilitée pour héberger des travailleurs migrants du Mali dans la résidence sociale autogérée du Centenaire.



Voici notre nouvelle adresse :

CLER, mundo-m, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil

La Programmation pluriannuelle de l'énergie ne doit pas être un frein aux énergies renouvelables

Le débat parlementaire sur le projet de loi relatif à la transition énergétique reprend de la couleur. En parallèle, des travaux se poursuivent au Ministère de l'écologie pour définir la future Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui déclinera de façon opérationnelle les orientations de notre politique énergétique. Cette feuille de route pour les huit prochaines années doit permettre de tenir le cap vers un modèle énergétique plus sobre et moins polluant.

Le 14 avril, en plein colloque de l'ADEME sur les énergies renouvelables électriques, Ségolène Royal exprimait le souhait de revenir aux objectifs initiaux du projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte. Quelques jours plus tard, l'Assemblée nationale exprimait à son tour cette volonté en rétablissant la quasi-totalité des dispositions mises à mal au Sénat en février (voir encadré). Ces évolutions parlementaires sont de bonne augure... mais elles doivent être soutenues par un travail permettant de combler l'écart entre les objectifs de la future loi et les moyens pour les mettre en œuvre.

Un scénario « énergie-climat » à l'horizon 2035 (« AMS2 ») a été élaboré par le ministère afin d'y parvenir. Il respecte les objectifs 2025 et 2030 de la loi et atteint même une réduction de 22 % de la consommation d'énergie en 2030 par rapport à 2012. Il doit servir de référence, concernant la demande d'énergie, pour l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui va décréter les niveaux de production des différentes filières énergétiques pour les huit années à venir. Ce plafond qui détermine notre future consommation d'énergie est essentiel :

« Sans lui, le risque est grand que l'on parvienne à des niveaux de production fossile et nucléaire supérieurs aux besoins, avec pour conséquence quasi-certaine un frein au développement des énergies renouvelables », s'inquiètent d'une seule voix les membres du CLER et du Réseau Action Climat (RAC).

Levier fiscal tabou

Ce scénario se montre également volontariste sur certains secteurs comme la rénovation des logements (au point de n'être pas crédible faute de mesures adéquates...). Mais il manque curieusement d'ambition sur le report modal dans les transports, de la route vers le rail ou encore de la voiture vers le vélo, et refuse d'utiliser d'autres instruments pourtant incontournables. C'est le cas de la fiscalité climat-énergie qui pourrait permettre du même coup de réduire les émissions de gaz à effet de serre et le déficit de la balance commerciale. En augmentant de manière progressive et constante la composante carbone des taxes sur la consommation, en taxant le kérosène pour les vols intérieurs, en supprimant les avantages fiscaux accordés au diesel en France... la transition énergétique pourrait être accélérée.

La Loi pour la transition énergétique à nouveau sur les rails

Mi-avril, une commission parlementaire a examiné en deuxième lecture les amendements au projet de loi relatif à la Transition énergétique. Les députés ont rétabli des objectifs-clés de la loi que le Sénat avait supprimés : la réduction de 20 % de la consommation d'énergie en 2030 et la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025. Ils ont également retiré des dispositions visant à freiner le développement de l'éolien en France, mais sans pourtant revenir à la version initiale. Ainsi, la distance entre une éolienne et

une habitation est fixée à 500 mètres au minimum et devra faire l'objet d'un arrêté préfectoral... ce qui pourrait être source de délais et de contentieux. Enfin, mauvaise nouvelle : les députés ont cette fois-ci annulé la possibilité offerte par le Sénat de sortir du monopole d'EDF pour permettre aux zones non-interconnectées uniquement de développer davantage d'énergies renouvelables. Ce sera l'un des points chauds du débat en plénière à l'Assemblée nationale du 19 au 21 mai prochain.

En route vers des territoires à énergie positive !

Le réseau des Territoires à énergie positive (TEPos) vient de publier un guide méthodologique afin d'aider les élus ruraux à prendre en main leur politique énergétique territoriale. Il dispense des conseils pratiques et donne la parole aux collectivités qui ont choisi un avenir 100 % énergies renouvelables. Le réseau se donne rendez-vous les 2, 3 et 4 septembre 2015 dans le Thouarsais (Deux-Sèvres) pour leur prochaine rencontre nationale. **Plus d'infos sur TEPOS.fr**



Financement participatif : 250 POTE investissent dans deux projets solaires en Vienne

Marie Pons, de Lumo

L'entreprise SERGIES dans le département de la Vienne et la plateforme de financement participatif Lumo ont ouvert le 28 novembre 2014 deux sites de production d'énergie renouvelable à l'épargne citoyenne. La campagne s'est achevée le 16 février dernier avec 150 000 euros éco-investis par 250 personnes dont 40% de Picto-Charentais, les voisins des installations. Retour sur onze semaines de mobilisation.

C'est à l'occasion du Salon de la croissance verte et des éco-industries qui s'est déroulé le 6 novembre 2014 à Poitiers que Lumo et SERGIES (entreprise du groupe ÉNERGIES VIENNE) ont annoncé la signature de leur partenariat. L'objectif : ouvrir environ 20 % du financement de deux projets solaires photovoltaïques aux citoyens. Trois semaines plus tard, les internautes pouvaient découvrir les projets Du solaire sur Abaux à La Trimouille et La ferme de la Voie rayonne à Dienné, deux petites communes de la Vienne, et y investir une partie de leur épargne. Les budgets respectifs de ces deux installations de 1700 m² s'élevaient à 430 000 et 440 000 euros. Les internautes ont été invités à investir dans ces projets pour remplacer une partie du prêt bancaire déjà accordé par le Crédit coopératif. Les internautes ont ainsi pu s'appuyer sur l'analyse financière de la banque avant d'épargner en ligne. Ils ont participé à hauteur de 25 euros minimum en souscrivant à des obligations SERGIES, un pro-

duit d'épargne aux mêmes conditions que le prêt bancaire (taux et durée) et bénéficiant des mêmes garanties que la banque. Le taux d'intérêt est de 3,10 % brut par an sur une durée de quinze ans avec un versement annuel des intérêts et d'une partie du capital investi.

Une participation médiane de 200 euros

Au bout de onze semaines, 150 000 euros sur 170 000 euros possibles ont été épargnés par 250 pionniers ordinaires de la transition énergétique (les « POTE »). Curieux ou adeptes de solutions alternatives, ils ont éco-investi entre 25 et 2 000 euros dans les projets. L'éco-investissement moyen est de 500 euros et la participation médiane s'élève à 200 euros. Sur les 80 000 euros de financement participatif réservés pour le projet Du solaire sur Abaux, 100 % ont été collectés. Sur les 90 000 euros réservés pour le projet La ferme de la Voie rayonne, 75 % de l'objectif ont été atteints. Le Crédit coopératif va ajuster le prêt accordé à

ce dernier afin de compléter son financement. La Région Poitou-Charentes a soutenu cette initiative de financement citoyen des énergies renouvelables à travers son Fonds régional d'excellence environnementale. Dans le cadre de ce fonds, elle abonde l'investissement participatif à hauteur de 1 euro pour 1 euro citoyen picto-charentais investi.

En 2008 déjà, les habitants de la Vienne avaient communiqué à SERGIES leur volonté de participer à la réalisation des projets d'énergies renouvelables développés près de chez eux. L'objectif du partenariat noué entre la société d'économie mixte locale et Lumo était donc de faciliter la mobilisation des citoyens en leur permettant d'épargner dans les deux projets solaires développés à La Trimouille et Dienné. « Grâce à Lumo, mobiliser l'investissement citoyen des sites de production d'énergie renouvelable est simple et accessible à tous », estime à ce propos Emmanuel Julien, Président du directoire de SERGIES. L'intérêt d'une telle démarche est double : créer un sentiment d'appartenance fort en rendant les riverains acteurs du développement (durable !) de leur territoire et les sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique.

<https://www.lumo-france.com>



LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

10 nouveaux adhérents viennent de rejoindre le CLER, réseau pour la Transition énergétique.

Bienvenue à eux !

ASSOCIATIONS

CLCV LOCALE DU PAYS D'ARLES

ARLES (13) - PACA

<http://eie.clcvrles.fr/>

La CLCV est une association de défense des consommateurs et des locataires. Sur Arles, depuis 2003, elle porte l'Espace Info Energie du Pays d'Arles.

Contact : Mme Laure QUENIN, Conseillère info énergie

ENTREPRISES

LENDOSPHERE SAS

PARIS (75) - ILE-DE-FRANCE

<https://www.lendosphere.com/>

Créée en octobre 2014, cette plateforme a pour objet le financement participatif en prêts rémunérés dédiés à la transition écologique. Exemples de projets déjà financés : pour InnoVent (à Villeneuve d'Ascq) : 1ère centrale solaire de Namibie avec production achetée pendant 25 ans par NamPower (l'EDF du pays) – Pour Valorem (à Bègles) : développement finalisé pour le parc éolien Santerre Energies avec 8 éoliennes (20 MW au total) installées en 2016. – Pour NUCLEOSUN (à Saint Hilaire de Riez) : toiture orientée sud d'un bâtiment + le raccordement et la centrale photovoltaïque de 36 kWc

Contacts : Mme Laure VERHAEGHE, Présidente / associée et Amaury Blais, co-associé

STRATEGIE

FRANCHEVILLE (69) - RHÔNE ALPES

<http://www.strategie.fr>

Cabinet d'expertise, AMO, formation en environnement et énergie, créé en 2010, qui a pour activités l'accompagnement et l'évaluation de politiques publiques et stratégies privées de l'environnement en général et de l'énergie en particulier. Accompagnement de territoires en charge de l'évolution d'un Conseiller en énergie partagé (SIEL42, Rennes Métropole), d'un Point Renovation Info Service dans le Bas-Rhin, etc.. Etudes prospectives bâtiment, principalement public.

Contact : M. Etienne GHEWY, fondateur

et gérant

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT RÉGIONALE OSER

GRENOBLE (38) - RHÔNE-ALPES

<http://spl-oser.fr/>

Créée en 2013, cette société a pour objet le financement régional des énergies renouvelables (EnR). Le fonds d'investissement dédié aux EnR est le fruit d'un partenariat public/privé entre la région Rhône-Alpes et 9 autres partenaires du territoire. Types de projets soutenus en Rhône-Alpes : unités de méthanisation, fermes éoliennes, générateurs photovoltaïques, petites centrales hydrauliques.

Contact : M. Benoît LEMAIGNAN, Directeur investissement

COLLECTIVITÉS ET ORGANISMES DE FORMATION

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE, DE PLANIFICATION ET D'URBANISME DE LA CORSE

AJACCIO - CORSE

<http://aauc.corse.fr/>

L'AAUC, créée en 2012, est dotée d'une Direction déléguée à l'énergie en charge de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale définie par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), qui elle-même est dotée d'un Plan énergétique (2005), d'une charte de développement du photovoltaïque et d'un SRCAE (avec objectif de rénover 3000 logements d'ici 2050).

Contact : Mme Marie-Dominique PAOLI, Ingénieure énergie

IF2P EVOLUTION

BORDEAUX (33) - AQUITAINE

www.if2p-evolution.com

Centre de formation professionnelle créé en 2013 proposant des formations en Sanitaire & thermique, Electricité, Froid & climatisation, chaufferie bois, solaire thermique & photovoltaïque. IF2P Evolution a également rejoint le réseau Format'eree par la signature de l'agrément.

Contact : Mme Marine SIMONNEAU,

Directrice

VILLE DE LILLE (59)

NORD-PAS-DE-CALAIS

<http://www.mairie-lille.fr>

La Ville de Lille est active sur plusieurs thématiques : la précarité énergétique, l'efficacité énergétique des bâtiments, les TEPos (territoires à énergie positive). La Ville peut apporter des retours d'expériences sur différents projets tels que Cit'ergie, TEPCV, la lutte contre la précarité énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Contact : M. Stéphane Baly, Conseiller Municipal EELV - Délégué aux énergies

CHEDD POITOU-CHARENTES

LA ROCHELLE (17) - POITOU-CHARENTES

<http://www.chedd-poitou-charentes.fr/>

Créée en 2014, le Collège des Hautes Etudes en Développement Durable du Poitou-Charentes propose des formations destinées aux cadres responsables DD, plus particulièrement des formations liées à la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Contact : Mme Luminita ION, Membre du comité pédagogique

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSERVATION DE LA VALLÉE DE GALEIZON

CENDRAS (30) - LANGUEDOC-ROUSSILLON

<http://www.valleedugaleizon.fr/>

Le syndicat mixte se situe sur une réserve mondiale de biosphère des Cévennes classée à l'UNESCO en 1985. A également rejoint le réseau TEPOS. En effet, le syndicat a travaillé sur un diagnostic simplifié de bâtiments communaux, a créé un appartement conseil Eco-logis, a installé des panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics et commerciaux, a mis en place un réseau en chaufferies bois dans 5 communes et 2 ensembles de logements (bailleurs sociaux).

Contact : Mme Florence CHOQUET, Chargée de mission Agenda 21

NOUVELLES DES TERRITOIRES... EN MIDI-PYRÉNÉES

Enercoop prend son envol

Après deux ans de préparation, Enercoop Midi-Pyrénées a été lancé le 31 janvier 2015 avec la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). 200 sociétaires ont permis de collecter plus de 150 000 euros de fonds propres. Le 7 avril 2015, la Région Midi-Pyrénées a également voté sa participation dans le capital de la SCIC. Cet engagement historique confirme le positionnement particulier d'Enercoop, service citoyen d'énergie à but non lucratif et à gouvernance locale, à la croisée du monopole public et du système privé. Trois salariés sont désormais opérationnels pour développer la structure autour de trois axes :

- fournir de l'électricité 100 % locale et renouvelable aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités... avec une actualité chargée liée à la fin des tarifs réglementés de vente pour les puissances de plus de 36kV (pour les professionnels et les collectivités)
- proposer des services liés à la maîtrise des consommations d'énergie (avec dix sites pilotes en 2015)
- et enfin faciliter la production d'énergie citoyenne, c'est-à-dire approvisionner le réseau Enercoop en énergie 100 % renouvelables à partir d'unités de production situées en Midi-Pyrénées, et faciliter le développement de projets citoyens de production en mobilisant l'investissement local et collectif.



LUM DEL LARZAC

Le 3 avril 2015, Enercoop Midi-Pyrénées est devenu actionnaire fondateur de la SAS Lum del Larzac, structure d'exploitation du premier projet citoyen d'énergie renouvelable en Midi-Pyrénées pour une transition énergétique locale et maîtrisée par les citoyens. Notre coopérative accompagne le projet impulsé par des fermiers : la Société Civile des Terres du Larzac (SCTL) et la Société Civile GFA Larzac s'engagent dans la production d'énergie renouvelable avec comme premiers travaux en 2015, la rénovation de 17 toitures d'habitations et d'exploitations, qui se lamentaient de vieillesse, avec des installations photovoltaïques.

Les formations de la transition énergétique

• L'IUT de **Tarbes** poursuit le développement de ses licences professionnelles Sciences et Technologies des énergies renouvelables et ingénierie des systèmes thermiques. Il propose trois formations - dont deux existent maintenant depuis quinze ans - et forment 65 étudiants par an en moyenne. Ces étudiants ont un taux d'insertion professionnelle de 90 % six mois après la fin de leur cursus. 7 % d'entre eux poursuivent des études supérieures en Master ou en écoles d'ingénieurs. Les 3 % restant étant toujours demandeurs d'emplois. L'IUT a également déposé un dossier auprès du Rectorat afin de créer une nouvelle licence professionnelle Ingénierie de projet et conception de systèmes pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Cette formation à caractère international et en alternance préparera 22 ou 24 étudiants au marché du travail des pays du pourtour méditerranéen.

<http://www.iut-tarbes.fr>

• À **Albi**, l'Université Champollion fait également évoluer sa licence professionnelle Gestion de l'énergie : agriculture et territoire. À la rentrée 2016, elle s'appellera désormais Gestion et animation de projets territoriaux Energie - Climat et mettra davantage l'accent sur l'animation de projets territoriaux (dans les Territoires à énergie positive ou dans le cadre d'un Plan Climat Energie Territorial par exemple). Cette licence professionnelle a ainsi vocation à former des conseillers polyvalents qui accompagneront les collectivités et les entreprises dans leur transition énergétique.

<http://www.univ-jfc.fr/formation/licence-gestion-de-nergie-agriculture-territoire>

• Installé à **Montauban**, l'organisme de formation à l'éco-construction IFECO se consacre, depuis sa création en 2007, à sensibiliser les professionnels du bâtiment dans l'apprentissage et la mise en œuvre de solutions techniques innovantes dans le domaine de la performance énergétique. Son activité se déploie à l'échelle nationale grâce à 300 formateurs qui ont formé 5000 artisans désormais certifiés reconnus garant de l'environnement (RGE) en 2014. En Midi-Pyrénées, IFECO dispose d'une plateforme technique de 600 m² dédiée au programme Praxibat de l'ADEME, ainsi qu'une salle de formation et un show-room.

<http://ifeco.fr>

DES CHIFFRES & DES LETTRES

CHIFFRES CLÉS

Données énergie et CO₂

Prix du baril brut^[1]: **62\$** (06/05/15) ↗

Prix de la tonne de CO₂^[2]: **7,6€/t CO₂** (06/05/15) ↗

Prix du kWh cumac pour l'échange de CEE^[3]:
0,30 c€ (mars 2015) →

Facture énergétique française^[4]:
52 Md€ (février 2014 à janvier 2015) ↓

Consommation d'énergie finale en France^[4]:
165 Mtep →

Taux d'indépendance énergétique final :

- avec nucléaire^[5] : **35 %**

- sans nucléaire^[5] : **17 %**

* Cet indicateur vient d'être ajouté par le Cler à ses chiffres clés afin de fournir une information plus claire sur l'indépendance énergétique réelle. La statistique nationale ne suit que l'indépendance énergétique sur l'énergie primaire ce qui n'a pas de sens puisqu'elle prend en compte l'ensemble des pertes de notre système de production. L'indicateur est calculé par le Cler sur la base des données du ministère.

Sources: [1] NYMEX ; [2] EUA EEX ; [3] www.emmy.fr ; [4] MEDDE-CGDD ;
[5] Calcul CLER sur données MEDDE

LE COUP DE CŒUR DE LA DOCUMENTALISTE

Solutions énergétiques dans les écoquartiers



Les écoquartiers sont nés de la nécessité d'aménager des territoires urbains dans le respect de l'environnement, des normes actuelles et du bien-être de leurs occupants. Après un rappel des aspects sociaux-politiques, économiques, réglementaires, techniques et environnementaux des écoquartiers, ce livre aborde la question centrale de l'énergie. Incluant plus de 200 schémas et photographies, ainsi que quatre études de

cas, il s'agit d'un ouvrage de référence destiné à tous les professionnels (architectes et urbanistes, bureaux d'étude, maîtres d'ouvrage, décideurs politiques) et à tous les étudiants du domaine. Karim Beddiar, Mohamed Amjahdi, Jean Lemale, Editions Dunod, 2015, 256 p., 39 euros

AGENDA

Juin 2015

Colloque sur la rénovation des copropriétés

Le 10 juin 2015, à Paris

Quels résultats concrets peut-on attendre de la rénovation de sa copropriété ? Comment financer ses travaux ? L'Association des responsables de copropriété (ARC) et ses partenaires vous donnent rendez-vous pour répondre aux questions fréquentes des copropriétaires. Ils vous présenteront deux nouveaux guides gratuits : « L'audit énergétique et le diagnostic technique global » et une « boîte à outils de la rénovation »

<http://www.coproprieterre.org>

La Garantie de Performance énergétique (GPE) des bâtiments : enjeux et méthodes

Le 17 juin 2015, à Paris

Les attentes en terme de performance énergétique des bâtiments sont aujourd'hui particulièrement fortes. Un enjeu majeur consiste à garantir à l'utilisateur final que les performances seront bien au rendez-vous. Le CSTB organise une « matinale » pour vous permettre de comprendre les enjeux de la GPE et les méthodes d'évaluation des consommations énergétiques.

<http://formation.cstb.fr>

3e Conférence internationale des réseaux de chaleur solaire

Le 17 et 18 juin 2015, à Toulouse

Co-organisée par AMORCE, cette 5e édition sera consacrée aux retours d'expérience en matière de réalisation et de gestion de réseaux de chaleur solaire dans la sphère européenne. Un coup de projecteur sur des projets souvent emblématiques qui apportera une expertise précieuse aux nouveaux entrants dans le secteur.

<http://www.amorce.asso.fr/fr/informations-pratiques/agenda/>



Bulletin d'abonnement

1 an d'abonnement (6 n°): 35 € France métropolitaine
40 € DOM-TOM et étranger

2 ans d'abonnement (12 n°): 70 € France métropolitaine
80 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom: _____

Organisme: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____ Tél.: _____

Email: _____ Web: _____

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER - 2 B rue Jules Ferry - 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet: www.cler.org/clerinfos



Au sommaire du prochain CLER Infos

100 % énergies renouvelables

Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

Rendez-vous sur le site du cler:
www.cler.org/-Revue-CLER-Infos